

À une séance ordinaire, du CONSEIL DU VILLAGE DE POINTE-LEBEL, tenue le lundi 14 décembre 2015 à 20h00 et à laquelle sont présents son honneur le maire, Monsieur Normand Morin,

Et les conseillers :

Monsieur Jean-Claude Cassista  
Madame Cécile R. Gagnon  
Madame Lise Arsenault  
Monsieur Jeannot Beaudin  
Monsieur Jacques Ferland

Formant quorum sous la présidence du maire

Madame Nadia Allard, directrice générale, est également présente.

Est absent :  
Monsieur Dany Lafontaine

Son honneur le maire fait l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte à laquelle le quorum est constaté.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Mot du maire
4. Adoption des procès-verbaux du 9 et 19 novembre 2015
5. Adoption de la correspondance de novembre 2015
6. Adoption du bordereau de chèques # 15-11 et liste des transferts budgétaires
7. Engagement des dépenses et autorisation de paiement
8. Calendrier des séances du conseil pour l'année civile 2016
9. Fermeture des bureaux municipaux pour la période des fêtes
10. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
11. Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du conseil municipal
12. Dossiers en perception
13. Programme emploi d'été 2016
14. Dérogation mineure 2015-10001 / 365 Granier
15. Mise en place des débitmètres et enregistreurs de données
16. Libération de la retenue contractuelle de 5% - Les Entreprises G & M Laplante Ltée / Mise aux normes phase 2
17. Stratégie Québécoise de l'économie d'eau potable – Rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2012
18. Avis de motion 2015-10 (déterminer le paiement des comptes de taxes et les taux d'intérêts et pénalités)
19. Affaires nouvelles
20. Fermeture des affaires nouvelles
21. Période de questions
22. Levée de la séance

---

**RÉS : 2015-12-220    LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**IL EST PROPOSÉ**

Par la conseillère madame Lise Arsenault et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour présenté par la directrice générale :

**EN** retirant le point 17 : Stratégie Québécoise de l'économie d'eau potable – Rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2012.

**EN** ajoutant en :

- a) Ouverture d'un compte à la Caisse populaire de Hauterive / Financement règlement d'emprunt 399-07 et 444-2013
- b) Mandat à Qualitas / Forages supplémentaires pour étude géotechnique

**ET** en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

---

**MOT DU MAIRE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE**

---

Monsieur Normand Morin, maire présente son mot pour le mois de décembre.

Il revient sur la période de questions des séances précédentes du mois de novembre :

- Travaux à l'interne pour le ponceau à Pointe-Paradis ;
- L'installation des lumières Del, au Parc Langlois ;
- Taux de taxes pour l'année 2016 ;
- Remplissage du réservoir diesel pour les machineries ;
- Publication du Clapotis, version papier ;
- Ramassage des feuilles au belvédère ;
- Appel téléphonique Somnum, pour les cas non urgents ;
- Poudrière aux champs Trudel ;
- Demande d'un anneau de glace au 255 Granier ;
- L'état de l'autopompe.

---

**RÉS : 2015-12-221    ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 ET 19 NOVEMBRE 2015**

---

**IL EST PROPOSÉ**

Par le conseiller monsieur Jeannot Beaudin et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** les procès-verbaux du 9 et 19 novembre 2015 tels que déposés par la directrice générale.

**RÉS : 2015-12-222 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DE NOVEMBRE 2015**

**IL EST PROPOSÉ**

Par la conseillère madame Cécile R. Gagnon et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ACCEPTER** le dépôt de la correspondance du mois de novembre 2015 telle que soumise par la directrice générale.

**RÉS : 2015-12-223 ADOPTION DU BORDEREAU DE CHÈQUES NUMÉRO 15-11 AINSI QUE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

**CONSIDÉRANT QU'**un certificat de disponibilité de fonds a été émis par la directrice générale relativement au bordereau de chèques numéro 15-11 totalisant **202 232,51 \$** incluant les déboursés du mois au montant **127 186,67 \$** et les comptes à payer au montant **75 045,84 \$**;

**IL EST PROPOSÉ**

Par le conseiller monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ACCEPTER** le dépôt du bordereau de chèques numéro 15-11.

**RÉS : 2015-12-224 ENGAGEMENT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

**IL EST PROPOSÉ**

Par le conseiller monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AUTORISER** la directrice générale à faire l'engagement des dépenses suivantes :

	<i>DESCRIPTION</i>		MONTANT
PG Solutions	Licence JMap 6 Pro, formation et configuration	1MPOI50-151130-CV2	6 740, 98 \$
Voltige Communication	Conception d'un site Web		4 173,59 \$
Location Roger Soucy	Travaux de réparation d'enrochement de la rue Chouinard		*24 999,01 \$

**D'AUTORISER** la directrice générale à faire le paiement pour les factures suivantes :

**RÉS : 2015-12-224**

**ENGAGEMENT DES DÉPENSES ET  
AUTORISATION DE PAIEMENT (suite)**

	<i>DESCRIPTION</i>		<b>MONTANT</b>
Josée Gagnon	Frs déplacement novembre		80,52 \$
Groupe Cadoret	Compilation cadastrale pour le projet de la nouvelle conduite Parcs Langlois et Murray	7987	5 196,87 \$
Groupe Cadoret	Relevé et subdivision cadastrale – 365 Granier	8005	3 993,43 \$
Groupe-conseil TDA	Enrochement rue Chouinard – Période du 11 octobre au 7 novembre	33439	4 451,04 \$
H2O Innovation	Location de l'usine du 21 novembre au 20 décembre	79513	5 748,75 \$
Sébastien Legeay	Remboursement de facture pour achat de pièce pour réparer fosse septique Parc Langlois		7,92 \$
Kathleen Otis	Frs de déplacement novembre		26,40 \$
WSP	Etude environnementale, conduite eau potable – Période se terminant 14 novembre	0517484	4 985,21 \$
PG Solutions	Contrat d'entretien 2016 pour l'urbanisme	CESA18252	6 622,57 \$
PG Solutions	Contrat d'entretien 2016 pour l'administration	CESA17579	7 496,38 \$

\*Programme d'aide Grandes marées du 6 décembre 2010

**RÉS : 2015-12-225**

**CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL  
POUR L'ANNEE CIVILE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ**

Par la conseillère madame Cécile R. Gagnon et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaire du conseil municipal pour 2016.

***Calendrier des séances du conseil 2016***

18 janvier 2016	8 février 2016	14 mars 2016
11 avril 2016	9 mai 2016	13 juin 2016
4 juillet 2016	22 août 2016	12 septembre 2016
11 octobre 2016 (mardi)	14 novembre 2016	12 décembre 2016

---

**RÉS : 2015-12-225 CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL  
POUR L'ANNEE CIVILE 2016 (SUITE)**

---

Le conseil siège dans la salle des délibérations du Conseil, à la salle Rosaire-Bossé située au 365 de la rue Granier à Pointe-Lebel, à compter de 20:00 heures.

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

---

**RÉS : 2015-12-226 FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX  
POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

---

**IL EST PROPOSÉ**

Par le conseiller monsieur Jeannot Beaudin et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement.

Un avis public sera fait à cet effet sur le site Internet.

---

**RÉS : 2015-12-227 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS  
PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant ses intérêts pécuniaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous rempli leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires;

**IL EST PROPOSÉ**

Par la conseillère madame Lise Arsenault et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ACCEPTER** pour dépôt les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil de Pointe-Lebel.

---

**RÉS : 2015-12-228**

**DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES  
DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

---

**CONSIDÉRANT** QU'avec l'adoption d'un code d'éthique pour les membres du conseil municipaux, en décembre 2011, la directrice générale doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et qui excède la valeur visée par le Code d'éthique et de déontologie des élus.

**IL EST PROPOSÉ**

Par le conseiller monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ACCEPTER** le dépôt desdits registres publics.

---

**RÉS : 2015-12-229**

**DOSSIERS EN PERCEPTION**

---

**IL EST PROPOSÉ**

Par le conseiller monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**DE MANDATER** le maire et la directrice générale pour qu'ils soient autorisés à procéder, avec des recours légaux, à faire la perception des taxes dues en 2015 et les années antérieures ;

**DE MANDATER** également, monsieur Bernard Lévesque, huissier, pour qu'il puisse prendre les recours légaux afin de percevoir les sommes dues des comptes de taxes en souffrance avec tous les frais s'y rattachant.

---

**RÉS : 2015-12-230**

**PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ 2016**

---

**IL EST PROPOSÉ**

Par la conseillère madame Lise Arsenault et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Pointe-Lebel présente les projets suivants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2016 :

- Préposé à l'entretien des parcs et terrains ;
- Coordonnateur de terrains de jeux ;
- Moniteurs de terrain de jeux ;
- Responsable de l'aménagement paysager ;

**RÉS : 2015-12-231      DÉROGATION MINEURE 2015-10001 / 365  
GRANIER**

**CONSIDÉRANT QUE** cette dérogation est pour régulariser la largeur du lot projeté numéro 5 805 126, situé au 365 Granier, qui sera de 25 m de façade au lieu de 30 m, tel que demandé pour un terrain partiellement desservi se trouvant dans le corridor riverain selon l'article 5.2.3 du Règlement 463-2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dérogation est nécessaire suite à la demande de subdivision des terrains au 365 Granier en trois (3) lots.

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie minimale ainsi que la profondeur minimale, pour ce terrain, prescrites par le règlement de zonage sont conformes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente dérogation peut être qualifiée de mineure ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a tenu une rencontre, le 8 décembre 2015, concernant ce dossier et une résolution recommandant l'acceptation de cette dérogation est déposée.

**CONSIDÉRANT QUE** le maire, laisse la parole aux personnes présentes dans la salle afin qu'ils s'expriment sur cette dérogation mineure.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ**

Par le conseiller monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Pointe-Lebel accepte la recommandation du CCU de régulariser la largeur du lot projeté numéro 5 805 126 à 25 m au lieu de 30 m.

---

**RÉS : 2015-12-232 MISE EN PLACE DES DEBITMÈTRES ET ENREGISTREURS DE DONNEES – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES PARCS LANGLOIS ET MURRAY**

---

**CONSIDÉRANT QU'**avec le Programme de Stratégie d'eau potable, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) exige que la Municipalité de Pointe-Lebel installe des débitmètres nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée dans nos réseaux de distributions d'eau potable, et ce, avant la fin des travaux de mise aux normes des parcs Langlois et Murray ;

**CONSIDÉRANT QUE** des enregistreurs de données sur les débitmètres et sur les réservoirs nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée dans nos réseaux de distributions d'eau potable, soient également installés avant les travaux de mise aux normes des parcs.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ**

Par la conseillère madame Cécile R. Gagnon et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Pointe-Lebel confirme au MAMOT, que lors des travaux de mises aux normes des parcs Langlois et Murray, elle procédera à l'installation de débitmètres afin de mesurer la quantité d'eau distribuée ainsi que des enregistreurs de données sur les débitmètres et sur les réservoirs nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée dans nos réseaux de distributions d'eau potable. Le tout devra être fonctionnel avant la fin des travaux de mise aux normes et ce, tel qu'exigé par le Programme de Stratégie d'eau potable.

---

**RÉS : 2015-12-233 LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 5% - LES ENTREPRISES G & M LAPLANTE LTÉE / MISE AUX NORMES PHASE 2**

---

**CONSIDÉRANT** la demande des Entreprises G & M Laplante Ltée du paiement final de la retenue de garantie de 5 % pour les travaux de mise aux normes phase 2 de la station de pompage ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette libération de la retenue ne décharge en aucun cas la responsabilité de l'entrepreneur de corriger les déficiences qui ne sont toujours pas réglées et qui sont les suivantes :

- Validation du bon fonctionnement du détecteur d'eau rose et ajustement si nécessaire ;
- Alarme répétitive concernant l'ouverture des vannes d'entrées des filtres.

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Groupe-conseil TDA recommande le paiement final à Les Entreprises G & M Laplante Ltée de la retenue de garantie au montant de 67 965,71 \$, incluant les taxes;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ**

Par la conseillère madame Lise Arsenault et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :



---

**RÉS : 2015-12-233**

**LIBÉRATION DE LA RETENUE  
CONTRACTUELLE DE 5% - LES  
ENTREPRISES G & M LAPLANTE LTÉE /  
MISE AUX NORMES PHASE 2 (suite)**

---

**QUE** le conseil autorise le paiement final à Les Entreprises G & M Laplante Ltée de la facture au montant de 67 965,71 \$, incluant les taxes, pour les travaux de mise aux normes phase 2 de la station de pompage, dès réception des quittances de la part de l'entrepreneur général et ce, tel que recommandé par le Groupe-conseil TDA.

---

**AVIS DE MOTION 2015-10**

---

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Cécile R. Gagnon, conseillère municipale, qu'il sera adopté à une prochaine séance, un Règlement intitulé *Règlement pour déterminer le paiement des comptes de taxes et les taux d'intérêts et pénalités.*

---

**RÉS : 2015-12-234**

**OUVERTURE D'UN COMPTE A LA CAISSE  
POPULAIRE DE HAUTERIVE / FINANCEMENT  
DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 399-07 ET  
444-2013**

---

**IL EST PROPOSÉ**

Par la conseillère madame Lise Arsenault et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AUTORISER** la directrice générale à faire l'ouverture d'un compte auprès de la Caisse populaire de Hauterive pour le financement des règlements d'emprunt 399-07 (Règlement parapluie) et 444-2013 (Mise aux normes phase 2 – station de pompage).

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Normand Morin et la directrice générale, madame Nadia Allard à signer les documents relatifs à l'ouverture du compte pour le financement desdits règlements d'emprunt.

---

**RÉS : 2015-12-235**

**MANDAT À QUALITAS / FORAGES  
SUPPLÉMENTAIRES – ÉTUDE  
GÉOTECHNIQUE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe-conseil TDA recommande trois (3) forages supplémentaires dans le cadre d'une étude géotechnique ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux consistent à effectuer des sondages afin d'obtenir les informations techniques préliminaires requises en vue de déterminer la faisabilité de travaux de construction du système de traitement des eaux usées par étangs aérés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Groupe Qualitas inc. a soumis une cotation pour ce mandat, le 14 décembre 2015.

**IL EST PROPOSÉ**

Par le conseiller monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** mandater le Groupe Qualitas inc. pour effectuer trois (3) forages supplémentaires dans le cadre de l'étude géotechnique en cours, au coût de 3 448,10 \$, taxes incluses, tel que décrit dans l'offre de service du 14 décembre 2015.

---

**RÉS : 2015-12-236**

**FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

---

**IL EST PROPOSÉ**

Par le conseiller monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** fermer les affaires nouvelles.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Monsieur le maire invite les gens dans la salle à poser leurs questions ou émettre leurs commentaires.

Il est surtout question :

- Le taux de la taxe spéciale pour le règlement d'emprunt de la phase 2, plus particulièrement pour les commerces ;
- Taux de location des terrains au Parc Murray, à compter de 2016 ;
- Remerciements, au conseil, d'avoir pris en considération les demandes des citoyens pour la répartition des taxes d'eau au Parc Murray ;
- Explication donnée sur le montant que les gens du Parc Murray auraient à payer, si la Municipalité devait appliquer le montant réel ;
- Demande si les terrains des parcs seront évalués, si non, est-ce que le conseil a regardé cette éventualité ?
- Demande d'information sur différents départements du budget, à savoir : l'administration, les déchets domestiques, la hausse des investissements, la Santé et bien-être ainsi que l'édifice au 255 Granier

---

**RÉS : 2015-12-237**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ont dûment été traités.

**IL EST PROPOSÉ**

Par le conseiller monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** séance soit et est levée à 20 :54 heures.

---

Normand Morin,  
Maire

---

Nadia Allard,  
Directrice générale